

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT

DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 15 FEV 2024

N° 24-00124 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, le candidat dont le nom suit, précédemment placé sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de **deux-cent-cinquante (250) élèves Technologistes Biomédicaux, session 2023**, est déclaré admis en remplacement d'un candidat défaillant.

C'est :

**Admis**

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
31°	KAZIENGA ZAKARIA	022424-118-06	B7871907	29/09/98

Arrêté la présente liste à un (01) admis.

**Défaillant**

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
30° liste d'attente	BASSOLE MATHIEU	005738-118-06	B7553979	25/05/98

Arrêté la présente liste à un (01) nom.

Le candidat déclaré admis est invité à prendre attache avec l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP), dans les plus brefs délais.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,  
le Secrétaire Général

**Hamidou SAWADOGO**  
Officier de l'Ordre de l'Espérance

